

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Jacques TAPIN (adjoint au maire), Amaury BREUILLE (adjoint au maire), Julie BIRET (conseillère municipale).

Membres conseil de quartier : Maurice VINCK (co-président habitant), Jean-Michel AMIOT, Patrick BAUDIN, Laurent BERENGER, Patrick BRAUD, Christian BROTHIER, Claude EVRARD, Pierre FALLOT, Maryse GABORIT, Janine GACHIGNARD, Jean-Louis GAY, Christophe GERMAIN, Jean-Pierre GERVAIS, Danielle GONZALEZ, Hervé HERAUD, Jacques LARGEAU, Monique LE GUENNEC, Christine LESTABLE, Jean-Marie MACAIRE, Patrick Pascal MARTIN, Sylvie MOREAU, Jean-Pierre POUSSADE, Claude ROI, Micheline VALADIER.

Excusés : Françoise BILLY (co-présidente élue), Patrick DELAUNAY, Franck GIRAUD, Catherine MORIN, Christian MORIN, Franck MOUSSERIN, Paul SAMOYAU.

Absents : Marjorie BAUDOIN, Nathalie BEGUIER, Xavier DEMAEGDT, Christiane DUPEYRAT, Viviane DUPUIS, Jean-Michel FAVRELIERE, Jean FROMENTIN, Michel GEOFFROY, Anne LABBE, Daniel LAFOIS, Philippe LEMAITRE, Sylvie MOUSSET.

Agents municipaux : Gérard LABORDERIE, Marc MONNERIE, Odile LOUICELLIER.

Public : 10 personnes

- **Ouverture de la séance : 20h30**

M.VINCK souhaite la bienvenue aux membres présents : élus, agents municipaux, conseillers de quartier et public. Il excuse les conseillers de quartiers et élus qui n'ont pas pu nous rejoindre.

M.VINCK présente l'ordre du jour :

- Approbation du relevé de conclusions du conseil de quartier du 10.02.09
- Informations sur le budget 2009 du quartier
- Présentation des projets d'urbanisation (en cours/à venir) sur le quartier de Ste Pezenne
- Comptes-rendus des commissions (synthèses)
- Questions et informations diverses d'actualité

I. Approbation du relevé de conclusions du conseil de quartier du 10.02.09

Aucune remarque particulière n'est faite.

Le relevé de conclusions du CQ du 10.02.09 est donc validé.

II. Informations sur le budget 2009 du quartier

J.TAPIN se charge de la présentation de ce point de l'ordre du jour.

- | | |
|---|-----------|
| • Crédits délégués au quartier | |
| – Investissement: | 100 000 € |
| – Fonctionnement (actions de formation, d'information et d'animation) | 50 000 € |
| • Projets quartier inscrits au budget primitif municipal 2009 | |
| – Extension cimetière Grand Croix | 400 000 € |
| – Réhabilitation groupe scolaire J.Prévert | 100 000 € |
| – Étude salle de motricité maternelle J.Prévert | 10 000€ |
| • Travaux réalisables si prise en charge par les crédits de quartier | |
| – Réfection de la cour du groupe scolaire Aragon | 26 000 € |
| – Aménagement route de Coulonges - études | 50 000 € |
| • Travaux programmés en 2009 (report budget 2008) | |
| – Aménagement Grand Feu (bassin d'orage) : Courant avril | |
| – Rue de la Grimpette : Second semestre | |
| • Réunions d'information budget 2009, avec Mme le Maire | |
| – Mercredi 22 avril, à 18H00, CSC Champclairot | |
| – Jeudi 23 avril, 18H00, Salle des fêtes de Sainte Pezenne | |
| – Vendredi 24 avril, 18H00, Petit théâtre de Saint Florent | |

➤ J.TAPIN commence par revenir sur le premier point = les crédits de quartier.

En effet, 100 000€ sont alloués au volume « investissements » et 50 000€ au volume « fonctionnement ». Le premier volume correspond à des projets menés en autonomie par le conseil de quartier. Le second comprend des actions de formation, d'animation, d'information et doit permettre de créer une solidarité entre quartiers et à l'intérieur des quartiers. Ce dernier point était une promesse de campagne de l'équipe municipale en place et J.TAPIN rappelle que « ce sont les quartiers qui font aussi la ville ».

L'adjoint au maire souhaite également faire comprendre aux conseillers de quartier qu'il faut distinguer trois niveaux de projets :

- les projets simples, dont la faisabilité est forte (possibilité de réalisation dans l'année).
- les projets de moyenne envergure. Ces derniers peuvent être étudiés et inscrits dans le budget du quartier de l'année suivante. Le conseil de quartier peut également argumenter auprès du conseil municipal pour que ce genre de projet soit inscrit au budget municipal de l'année suivante.
- les projets de grande envergure et qui dépassent les compétences du conseil de quartier. Dans ce cas, le conseil de quartier peut être un soutien/conseil dans la durée uniquement.

J.TAPIN revient sur la partie « fonctionnement » de l'enveloppe de quartier = 50 000€. Il explique qu'une charte doit être réalisée pour définir les contours de l'utilisation de cette somme. Elle sera élaborée par une commission inter quartiers, composée de volontaires qui seront également chargés de faire des propositions d'utilisation de ces crédits. L'aspect juridique est, par exemple, important à déterminer sur ce point. J.TAPIN précise notamment qu'il se rend, en ce moment même, dans chaque conseil de quartier pour échanger avec les habitants dans un but : rédiger une charte la plus adaptée possible aux attentes des conseils de quartiers.

➤ Second point de cette présentation : les projets inscrits au budget primitif municipal 2009.

L'équipe municipale a voulu présenter ces projets dans un souci de transparence. En effet, ces derniers sont inscrits au budget primitif municipal mais ont un impact sur le quartier de part leur situation géographique. Les conseillers de quartier sont ainsi informés des différents projets à venir dans leur quartier et financés par la ville. J.TAPIN rappelle qu'il a été difficile d'extraire l'ensemble des projets par quartiers mais que les principaux sont présentés ici.

➤ Le troisième point de cette présentation « budget » correspond aux « travaux réalisables si prise en charge par les crédits de quartier ».

J.TAPIN explique que ces projets sont proposés au conseil de quartier.

Une précision est donnée par A.BREUILLE sur la ligne « Aménagement route de Coulonges – études ». Cette ligne budgétaire répond aux demandes et attentes du conseil, notamment de la

commission « Voirie » (échanges directs entre commission et Madame Le Maire début mars). Une quinzaine de points d'aménagement possibles ont été identifiés. Certains font consensus (empêcher shuntage Nantes – route de Coulonges via Léon Bourgeois, insertion d'une voie de bus sur l'avenue de Nantes), d'autres doivent faire l'objet d'une étude de faisabilité (rue du Prieuré St Martin – voie rapide urbaine, circulation des poids lourds de Cholet déviée, shuntage du rond point d'Indochine pour atteindre la rocade via une bretelle sur l'ancienne station essence)... En conclusion, ces projets ont besoin d'être étudiés et c'est pourquoi cette somme est proposée.

➤ Un rappel est fait sur les travaux prévus en 2009, reportés de 2008.

Sur Ste Pezenne, deux projets validés en 2008 seront en chantier dans les mois à venir :

- Deuxième phase de l'aménagement Grand Feu (bassin d'orage).

Le coût total du projet est de 134 800 €, dont 50 000 € financés par le conseil de quartier.

- Rue de la Grimpette.

Le coût total du projet est de 50 000€, financés par le conseil de quartier

➤ Réunions d'information budget 2009, avec Mme le Maire

– Jeudi 23 avril, 18H00, Salle des fêtes de Sainte Pezenne

➤ Echanges sur le budget 2009

Certains membres du conseil expriment leur mécontentement face à la méthode retenue. Les 50 000€ de l'enveloppe de « fonctionnement » apparaissent comme importants, notamment comparée aux 100 000€ de l'enveloppe « investissement ».

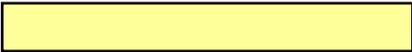
Une question se pose face à ce constat : existe-il une passerelle entre ces deux enveloppes ou est-ce que les sommes sont figées ? J.TAPIN souligne que cette enveloppe « fonctionnement » est une volonté forte du conseil municipal et de Madame Le Maire, notamment du point de vue de la solidarité inter et intra quartiers. Une passerelle est envisageable dans le sens fonctionnement – investissement mais pas dans le sens inverse.

Les conseillers de quartier s'interrogent sur la ligne « Travaux réalisables si prise en charge par les crédits de quartier ». En effet, le conseil de quartier souhaite aboutir sur certains projets (aménagement place Henri Lambert, escalier entre lavoir et cimetière...), et pas forcément sur ceux qui sont proposés. A ce titre, le projet « Aragon » fait débat car c'est une demande du conseil d'école et non du conseil de quartier. M.VINCK confirme l'absence d'échanges sur ce point entre l'école et le conseil de quartier. Les conseillers de quartier ont à cœur de défendre les projets qu'ils ont initiés et qui selon eux justifient l'existence même du conseil de quartier. Le conseil rappelle que des projets ont déjà été réalisés pour des groupes scolaires, et notamment à Aragon = parking entrée d'école. Mais ces projets ont toujours été réalisés en concertation avec le conseil de quartier avant la demande officielle et l'engagement sur les crédits de quartier.

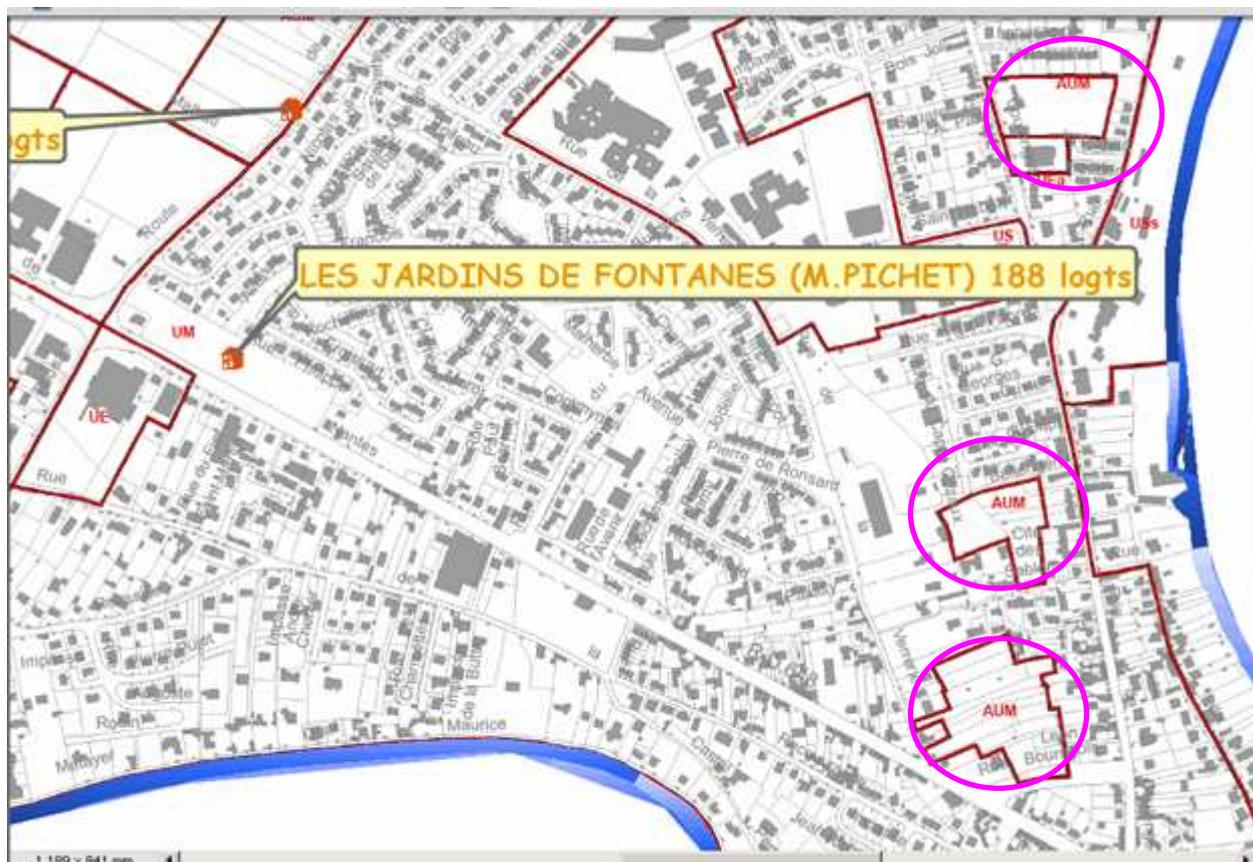
III. Présentation des projets d'urbanisation (en cours/à venir) sur le quartier (G.LABORDERIE)

Cette présentation est effectuée à la demande de la commission n°4 « Bâtiments, Equipements, Patrimoine, Urbanisme » afin de mieux cerner l'ensemble des projets d'urbanisation prévus et à prévoir sur le quartier.

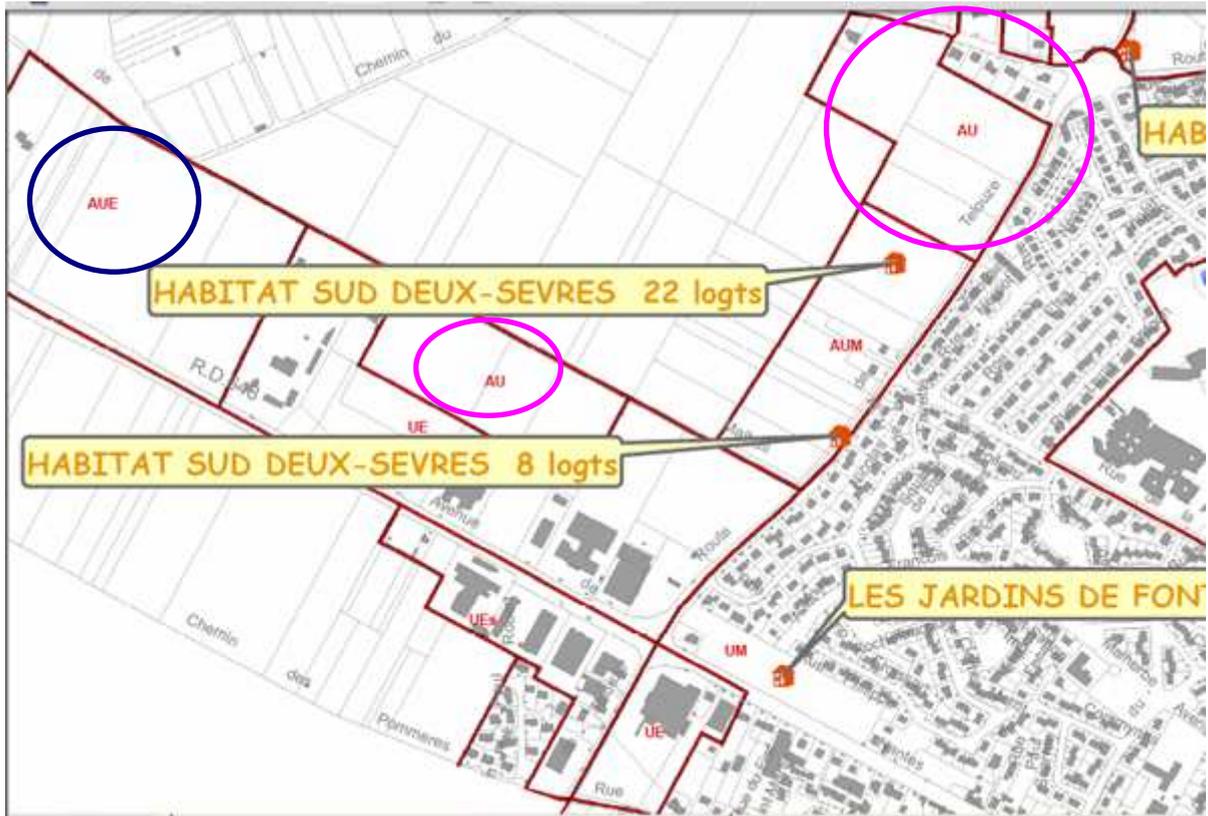
Elle comprend deux parties :

- Zone par zone, les constructions qui ont fait l'objet d'un permis de construire, de 2006 à aujourd'hui et dont les travaux sont en cours ou à venir à court terme 
- Les zones constructibles, prévues au Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais n'ayant fait l'objet d'aucun projet à ce jour. 
- Au final, 508 logements ont été autorisés (dont environ 80 logements *Habitat Sud DeuxSèvres*)

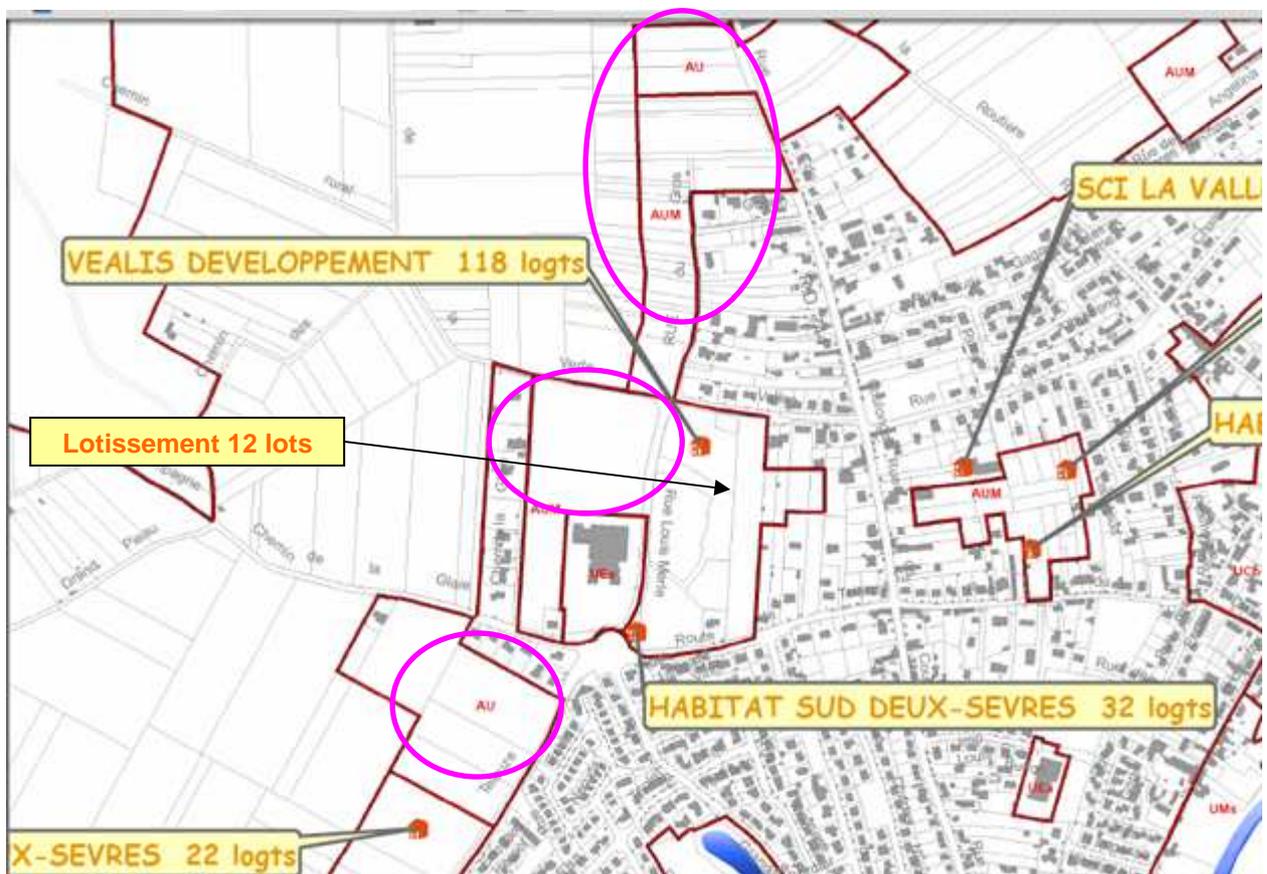
Secteur Avenue de Nantes



Secteur Route de Telouze



Secteur Glaie



IV. Comptes-rendus des commissions (synthèses)

Commission n°4 « Bâtiments, Equipements, Patrimoine, Urbanisme »

Le référent de la commission précise que la première demande de celle-ci était une présentation des projets d'urbanisation sur le quartier. A ce titre, la commission remercie le service « vie participative » pour la présentation effectuée. Le référent rappelle que la commission s'attendait à un nombre important de nouveaux logements, mais pas au nombre de 500.

Deuxième point important pour la commission : la réalisation d'un inventaire des malfaçons réalisées dans la maison des associations et la salle des fêtes. P.BAUDIN précise que cet inventaire a été réalisé en présence de J-P GERVAIS (référent de la commission « communication ») et de M.VINCK (Co-Président habitant) le 27 mars 2009. L'inventaire a été envoyé au service « vie participative » et est joint à ce compte-rendu de conseil de quartier.

Trois fiches bleues sont réalisées et signées :

- **une fiche bleue** « inventaire des malfaçons dans la maison des associations »
+ estimation coûts des travaux (devis)
- **une fiche bleue** « inventaire des malfaçons dans la salle des fêtes »
+ estimation coûts des travaux (devis)
- **une fiche bleue** « méthodologie de la gestion des salles », notamment en proposant une gestion de proximité via la mairie de quartier (état des lieux)

Commission n°3 « Communication »

J-P GERVAIS, référent de la commission, prend la parole. Il commence par soutenir les propos de la commission n°4 sur l'inventaire des malfaçons « salle des fêtes + maison des associations ».

Il rappelle également que le conseil de quartier de St Liguairie a effectué une demande de travail en commun sur le problème des connexions ADSL sur Niort (notamment zones Nord et Ouest).

J-P GERVAIS conclue l'intervention de sa commission en abordant le sujet de la gestion des box au sein de la maison des associations. En effet, il est difficile de s'y repérer actuellement pour les associations.

Ci-dessous la liste des box par association :

APE du GS J. Prévert (Asso des Parents d'Elèves)	Réserve n° 5
Chant des Toiles	Réserve n° 4
Chante-Pezenne	Réserve n° 4
Club de Rugby Athlétique Niortais (CRAN)	Réserve n° 6
Club de Rugby Athlétique Niortais (CRAN)	Club House
Comité d'Animation Pexinoise (CAP)	Réserve n° 2
Le Hot Club des Deux-Sèvres	Réserve n° 4
Les Baladins de Sainte-Pezenne	Réserve n° 4
Les Tréteaux de Sainte-Pezenne	Réserve n° 1
Niort Badminton Club (NBC)	Réserve n° 5
Union Sportive Pexinoise (Foot)	Réserve n° 6
Union Sportive Pexinoise (Foot)	Club House

A noter : le box n°3 n'est pas affecté

Le référent de la commission propose également de créer une mezzanine dans le petit bâtiment présent à l'angle de la place du Moulin d'âne, en face de la salle des fêtes. Ceci permettrait d'agrandir l'espace disponible dans ce local et ainsi, certaines associations pourraient libérer des box de la maison des associations. [Une fiche bleue](#) est réalisée dans cet esprit.

Commission n°2 « Environnement – Espaces Verts »

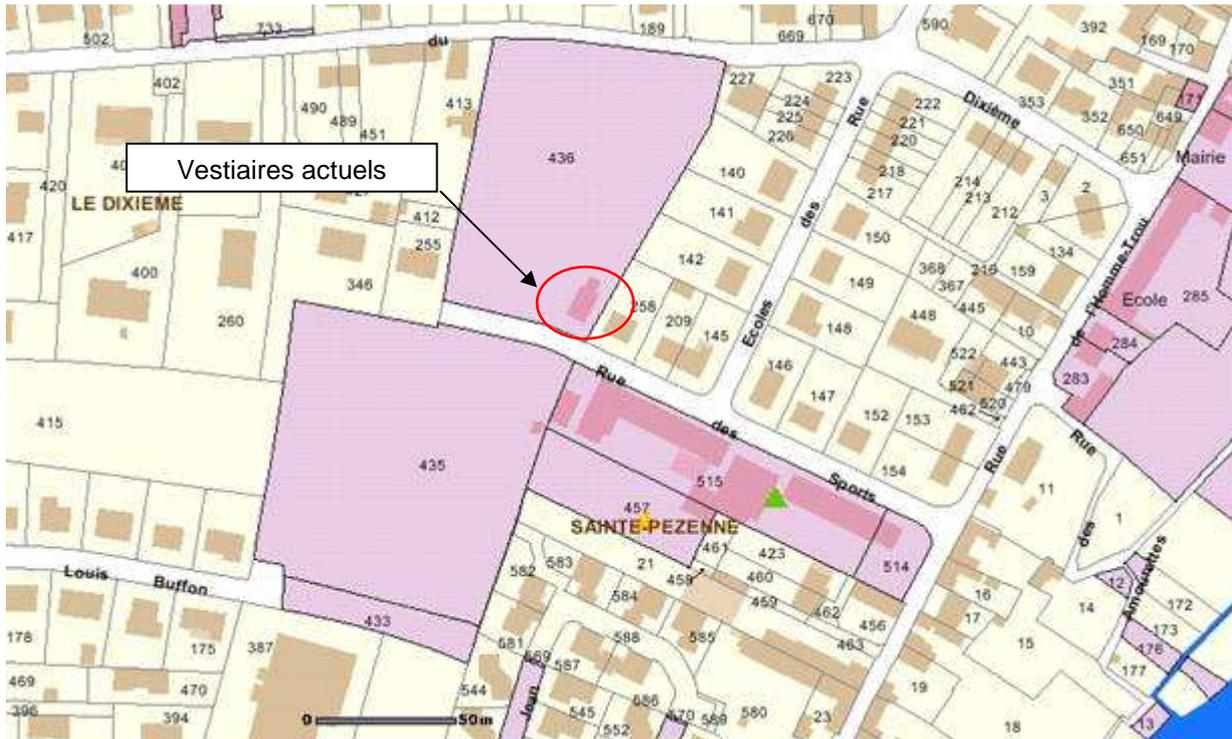
Un membre de la commission rappelle les trois grands projets de la commission (par ordre d'importance) :

- Aménagement Place Henri Lambert + arrière de la maison des associations
- Rue des sports
- Liaison chemin des pêcheurs – Rue de Coquelonne

Sur le premier point (Place Henri Lambert), la commission rappelle qu'elle a reçu les esquisses réalisées les années précédentes lors du bureau du 19.03.09. La commission a reçu trois esquisses : l'actuel, proposition avec aire de jeux, proposition sans aire de jeux. Les membres travailleront sur la proposition sans aire de jeux et rappelle que la sécurisation de la terrasse est jugée prioritaire.

[Une fiche bleue](#) est signée pour relancer ce projet via l'esquisse sans aire de jeux.

Second point : la rue des sports



L'idée d'une aire de jeux place Henri Lambert abandonnée, la commission s'intéresse à cette zone, au cœur du vieux Ste Pezenne, pour la réalisation de cette infrastructure. La commission part d'un constat : actuellement les vestiaires sont vétustes et placés de l'autre côté de la route par rapport au terrain. La proposition de la commission est de rapprocher les vestiaires du terrain (zone 435) et ainsi, de libérer une zone pour la construction d'une aire de jeux (zone 436).

Dernier point : liaison chemin des pêcheurs – Rue de Coquelonne



Un chemin existe mais il est en mauvais état et ne permet pas de faire la jonction à 100% entre la rue de Coquelonne et le chemin des pêcheurs. La commission s'intéresse à cet aménagement car il permettrait aux piétons d'éviter d'emprunter la rue du moulin d'âne pour rejoindre le pont de Surimeau. En effet, cette partie de la route est dangereuse à cause de la vitesse des véhicules et l'absence de trottoirs.

Compte rendu du Conseil de Quartier du 7 avril 2009

RECTIFICATIF des pages 11 et 12 demandé par la COMMISSION n°1
« VOIRIE – CIRCULATION – DEPLACEMENTS »

Le texte ci-dessous annule et remplace en totalité la synthèse de notre commission présentée pages 11 et 12 du C.R. diffusé le 16 avril dernier à tous les membres du Conseil.

Malgré le vote largement favorable du CQ le 10/02/09, aucune suite n'a été donnée à ce jour par la municipalité concernant notre demande sur le complément du rapport phase 1, par un scénario 5 : rocade nord liaison rte de Coulonges – rte de Parthenay.

C. EVRARD, référent de la commission, rappelle également que notre Conseil de Quartier attend une réponse sur la décomposition du coût de la rocade nord, sur chacun des 3 tronçons. Ces chiffres sont disponibles à la CAN et nous espérons une présentation par un responsable de la CAN pour la prochaine assemblée générale le 04/06/09. Ainsi, suite à notre demande exprimée en réunion publique le 17/02/09 nous attendons de connaître tous les coûts économisés par une rocade réduite à 2 tronçons c'est-à-dire de la rte de Nantes à la rte de Parthenay. Seraient ainsi supprimées les dépenses suivantes :

- toute la traversée de Chauray avec l'ensemble des ouvrages de protection des habitations*
- le pont sur la voie ferrée,*
- le raccordement à la RN 11 soit au rond-point de la Maaf (déjà saturé) soit sur un nouveau rond-point à créer sur une route à 4 voies, y compris les bretelles d'accès et la liaison avec Mendès-France.*

C. EVRARD précise *ensuite* la méthodologie employée au sein de la commission.

Ainsi trois sous-groupes ont été créés :

- sous-groupe route de Nantes, quartier Bellevue, rue de Telouze
- sous-groupe route de Coulonges, vieux bourg,
- sous-groupe les ronds-points, rue de Grange.

Un quatrième groupe doit être créé par la suite concernant les transports publics.

La commission souhaite revenir sur les deux documents :

- « Etude de faisabilité pour l'aménagement de la RD744 (route de Coulonges) » Phase 1 (diagnostic), *seul document demandé par le Conseil de Quartier et toujours incomplet*
- « Etude de faisabilité pour l'aménagement de la RD744 (route de Coulonges) » Phase 2 (propositions d'aménagements) *hors demande du Conseil de quartier.*

La Commission fait le constat que le rond-point St Hubert est *en majorité bloqué aux heures de pointe* par les véhicules qui descendent du boulevard de l'Europe *pages 31 et 32 du rapport phase 1*. Ainsi, C. EVRARD précisent qu'ils représentent 33 à 34% *du flux total* sur le rond-point *aux heures de pointe, flux qui le matin s'oriente à 75% vers le centre ville*. Ainsi *la commission veut expliquer au Conseil de Quartier ce que démontre le bureau d'études à savoir que se sont bien les véhicules en provenance des boulevards de l'Europe et de l'Atlantique (qui n'ont aucun échange avec notre quartier) qui sont les principaux responsables du blocage des deux ronds-points.*

La Commission propose donc de créer un parking relais à proximité du restaurant la Belle Etoile (accès via sortie « Belle Etoile » sur le boulevard de l'Atlantique). Ceci permettrait aux *automobilistes* qui veulent se rendre en *centre* ville de déposer leur véhicule et utiliser les lignes de bus rapides.

La Commission rappelle à ce sujet l'une des conclusions du scénario 1 du rapport phase 1, demandé par le bureau d'études qui conseille en page n°55 « la mise en place d'un jalonnement de l'accès du centre ville par l'avenue de la Venise Verte. »

La Commission souhaite également *une meilleure fluidité de la circulation* sur les deux ronds-points. En effet, ces derniers *étant* la cause première de tous les problèmes de circulation dans Ste Pezenne, pourquoi ne pas *installer* des feux tricolores autorisant ou non les accès aux ronds-points pendant les tranches horaires de saturation sur toutes les entrées ? Ces derniers resteraient clignotants sur les tranches «hors saturation. »

C. EVRARD conclue par un point sur la circulation sur la rue de la Routière : *il lui a été remis une demande signée par 15 riverains* qui sont excédés par la vitesse des véhicules. Une demande de ralentisseurs est effectuée. A. BREUILLE souhaite modifier le terme de la demande et préfère que l'on parle de « solution pour réduire la vitesse » *qui dans cette zone est déjà limitée à 30km/h*. Ceci permet d'envisager d'autres solutions plus adaptées.

Document établi sur deux pages et validé à l'unanimité lors de la réunion de la Commission n°1 lors de sa réunion du 6 mai 2009.

Claude Evrard

V. Autres points

- Square et venelles rues Elsa Triolet – Louis Aragon



Des incivilités ont lieu dans cette zone de Ste Pezanne. En effet, tout d'abord, des véhicules rentrent sur le square et abîment le sol de cet espace (espace qui vient d'être refait). De plus, plusieurs venelles débouchent sur ce square. Venelles qui, régulièrement, sont empruntées à vive allure par des vélos ou des deux roues.

Une [fiche bleue](#) est donc signée pour la pose de barrières à l'entrée du square et aux entrées – sorties des venelles.

- Abri-bus rue de la Verrerie

Un gros problème d'accessibilité se pose vis-à-vis de cet abri-bus. En effet, un arbre se trouve sur le trottoir, entre l'abri-bus et la route. De ce fait, il est impossible à une poussette ou à un fauteuil roulant de passer entre l'arbre et l'abri-bus.

Une [fiche bleue](#) est signée pour reculer l'abri-bus, ce qui permettrait de créer un passage plus large.

- o Plaque Robert GOUTEFANGEA

La plaque a été réalisée et il est proposé d'organiser une cérémonie dans la grande salle de la maison des associations le jeudi 4 juin 2009, juste avant l'assemblée générale.

Le conseil de quartier valide cette proposition.

La cérémonie aura donc lieu à 19h45 et J.TAPIN prononcera un discours.

Enfin, des membres de la famille de M.GOUTEFANGEA seront invités à la cérémonie, notamment sa veuve qui réside en maison de retraite actuellement.

M.VINCK conclue la soirée en rappelant les prochains rendez-vous importants :

- Bureau
Mercredi 13 mai à 18h30 – Mairie de quartier
- Conseil de quartier – Assemblée de quartier
Jeudi 4 juin à 19h45 – Inauguration plaque GOUTEFANGEA – Maison des associations
Jeudi 4 Juin à 20h30 – Salle des fêtes

Fin de la réunion à minuit.